

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Marseille secteur VIII (15e et 16e arrondissements)

Introduction

Marseille est dernière au classement des villes cyclables établi par la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB). Le développement du vélo, qui est le moyen de déplacement urbain le plus rapide et le moins polluant, apporte des solutions à de nombreux problèmes rencontrés par la ville la plus encombrée et la plus polluée de France. Comment développerez-vous le vélo à Marseille si vous êtes élu-e ?

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Le plan vélo actuellement annoncé dans le PDU est en-deçà des objectifs nationaux. Quel sera votre objectif de part de déplacements effectués à vélo à l'horizon 2024 ? Comment allez-vous vous assurer de l'exécution de ces engagements ?*

Pour information, cette part représente 1.5% à Marseille contre 8% pour Strasbourg (INSEE, 2015), et le Plan vélo actuel vise 6% contre les 9% nationaux, et 16% pour Strasbourg. Pour une analyse critique du PDU : <http://www.velosenville.org/index.php/amenagement-cyclable/1576-que-faut-il-penser-du-plan-de-deplacement-urbain-metropolitain-pdum>

Action n°2 :

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Comment organiserez-vous vos services municipaux pour faciliter le développement du vélo ? Quels moyens humains obtiendrez-vous ?

Pour information, il y a 3 agents aujourd'hui dans l'administration métropolitaine !

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Comment envisagez-vous le développement du réseau cyclable marseillais ? Comment allez-vous assurer l'engagement à l'horizon 2030 de réaliser 8 grands itinéraires cyclables dans Marseille ?

Action n°4 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Comment allez-vous assurer l'amélioration des liaisons entre Marseille et Aubagne, Aix, ou encore l'Estaque ?.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Allez-vous généraliser les aménagements de pacification du centre-ville à l'ensemble de la ville, par

exemple en généralisant les zones 30 et les zones de rencontre ? Comment allez-vous connecter efficacement les quartiers par des axes cyclables ?

Action n°6 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Alors que dans d'autres villes, les cyclistes bénéficient d'infrastructures faciles à installer comme les sas vélo ou les cédez-le-passage cycliste aux feux, non seulement ceux-ci sont rares à Marseille mais en plus ne sont pas respectés. Allez-vous généraliser ces dispositifs ? Comment allez-vous vous assurer de leur respect ?

Action n°7 :

Rendre payant le stationnement en surface pour les voitures et les deux-roues motorisés pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Les véhicules à moteur occupent un emplacement au sol au détriment des autres usagers de l'espace public. Comment allez-vous assurer l'équité de traitement entre les différents modes de déplacement ? Pensez-vous rendre payant le stationnement en surface des véhicules qui occupent le plus de place ?

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Comment allez-vous faire pour améliorer les possibilités de stationnement des vélos ? Allez-vous créer des possibilités de stationnement sécurisés pour les riverains qui ne disposent pas de lieux de stockage de leurs vélos comme des vélobox ?

Action n°9 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Quelle place accorderez-vous à l'expertise d'usage des cyclistes marseillais-s-es pour définir les infrastructures nécessaires ? Allez-vous vous appuyer sur l'expertise des associations de vélo pour construire vos actions ? Allez-vous soutenir leur action, comme les ateliers solidaires de réparation ?

Promouvoir une culture vélo

Action n°10 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Allez-vous favoriser la pratique du vélo dans vos services ? Et envisagez-vous vous-même d'intégrer le vélo dans vos modes de déplacement quotidiens ?

Action n°11 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Comment pensez-vous organiser le développement d'une "culture vélo" impliquant tout le monde, y compris les non-usagers de vélo ? Comment allez-vous assurer que les cyclistes se sentent en sécurité et légitimes dans leurs déplacements quotidiens ?